

se rend évidemment compte que nous avons besoin d'un plan d'ensemble de sécurité sociale, modelé dans ses grandes lignes sur celui que sir William Beveridge a proposé à la Grande-Bretagne.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails du rapport Beveridge. Le document est imposant. Mais je dirai qu'il comporte en principe, pour employer les mots de l'auteur, "la détermination chez la démocratie britannique de se libérer une fois pour toutes du scandale de l'insuffisance de biens, que rien dans l'ordre économique ou dans l'ordre moral ne peut justifier". Il vise, en résumé, à instituer une caisse centrale d'assurance placée sous la direction d'une autorité centrale et alimentée en proportions variables par les cotisations des employeurs, des employés, des commerçants et travailleurs indépendants, ainsi que de l'Etat. Dans cette caisse on puisera les allocations de chômage ou d'invalidité, les frais médicaux, les pensions de vieillesse, les indemnités aux accidentés, les frais de maternité, les allocations aux familles de plus d'un enfant, et les dépenses funéraires. Le plan, encore une fois, vise à satisfaire les besoins économiques minimum de l'homme ordinaire, depuis le berceau jusqu'à la tombe.

Il importe, semble-t-il, d'appuyer ici sur le terme "minimum". Je désire sur ce point citer aux honorables sénateurs quelques lignes écrites par sir William Beveridge lui-même. Elles exposent l'un des principes sur lesquels l'auteur édifie sa théorie. Les voici :

La sécurité sociale doit être le fruit de la coopération de l'Etat et de l'individu. En organisant la sécurité, il ne faut pas que l'Etat étouffe l'initiative, supprime l'occasion favorable, dispense de la responsabilité. Il doit, dans la fixation d'un minimum national, laisser les avenues ouvertes à l'action individuelle et encourager celui dont l'ambition est de procurer plus que le minimum à lui-même et à sa famille.

Rien ne nous oblige de copier servilement le rapport Beveridge. Ce serait difficile, sinon impossible. Le Canada est une fédération, et la Grande-Bretagne un pays unitaire.

Les parties du discours du trône où il est fait mention de certains éléments de sécurité sociale que nous possédons déjà m'ont vivement intéressé, de même que les explications que mon honorable leader nous en a données dans son discours d'hier après-midi. Nous avons déjà, il est vrai, au Canada, certains éléments importants de sécurité sociale. Il pourrait être intéressant de les examiner, du point de vue administratif.

A ce point de vue, ils se rangent dans trois catégories. Premièrement, il y a ceux qui relèvent de l'administration fédérale, tels l'assurance-chômage, les allocations aux personnes à charge, les pensions des anciens combattants, et quelques autres encore. Deux-

ièrement, il y a les mesures relevant à la fois des administrations provinciales et fédérales, telles les pensions de vieillesse et celles des aveugles. Dans le cas de ces dernières, elles sont effectivement administrées par les gouvernements provinciaux mais le gouvernement fédéral y contribue largement et, partant, conserve une certaine mesure d'autorité. En troisième lieu viennent les mesures régies exclusivement par les provinces et qui comptent surtout l'indemnisation des accidentés du travail, les allocations maternelles et autres dispositions telles l'hospitalisation des indigents.

Voilà la situation actuelle de la sécurité sociale en notre pays. Or cette situation nous inspire certaines observations. C'est que, tout d'abord, il y a, fatalement, manque d'uniformité. Dans le domaine provincial, certaines provinces, comme on le sait, sont plus riches que d'autres et ont les moyens de procurer à leurs citoyens des avantages plus appréciables que ne le peuvent les provinces moins bien pourvues. En second lieu, le système comporte certaines lacunes, imperfections et insuffisances. Hier après-midi, l'honorable sénateur de Winnipeg-Sud-Centre (l'honorable M. Haig) s'informait de la possibilité d'une augmentation des pensions de vieillesse. Je crois en effet qu'on admettra généralement que l'échelle actuelle est insuffisante. Mais en plus de tout cela, les mesures de service social trouveraient leur emploi dans de vastes domaines auxquels on n'a pas encore pourvu du tout en notre pays. C'est ainsi que nous n'avons pas d'allocations pour frais d'enterrement ni d'allocations familiales au bénéfice des enfants. Jusqu'ici, en outre, nous n'avons pas d'assurance-maladie.

Ma troisième observation au sujet de l'administration, c'est qu'elle est imparfaitement coordonnée. Il y a un nombre de bureaux, tant fédéraux que provinciaux, qui s'occupent de divers aspects de ces mesures, et parfois diverses sections d'un même bureau, qui traitent de phases diverses d'une même question. Bref, l'administration n'est pas coordonnée en un plan général d'une portée nationale et aucun organisme ou bureau particulier n'est chargé ou tenu d'administrer les mesures dans leur ensemble.

Je crois que le comité parlementaire dont il a été question dans le discours du Trône, devra se donner pour mission d'entreprendre d'établir un plan bien équilibré et d'une portée générale. Si on veut me permettre d'employer, pour fins de comparaison, des termes employés dans la construction, le comité devrait s'efforcer de construire l'édifice, d'y installer le chauffage central et d'y ajouter nombre d'accessoires modernes. Le Parlement devra aussi prévoir des moyens d'exécution